

Par dépôt électronique seulement

Le 15 mai 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa
16e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

OBJET : ROEE - Demande de révision de la décision D-2025-022 rendue dans le dossier R-4270-2024
Votre dossier : R-4293-2025 – Phase 2
Notre dossier : LTG08028 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec, dans ses activités de transport et de distribution d'électricité (conjointement « HQTd »), donnent suite à leur correspondance du 17 avril 2026 ([C-HQTd-0017](#)) dans laquelle nous annonçons déposer au plus tard le 15 mai 2026, une proposition pour la phase 2 du présent dossier, dont la Régie a pris acte le 4 mai 2026 ([A-0035](#)).

Cette proposition aborde notamment la quantification des ajustements à effectuer aux revenus requis pour l'année tarifaire 2025 découlant de la décision D-2025-114, tant en transport qu'en distribution, ainsi qu'une proposition visant les modalités de récupération auprès de la clientèle. HQTd demandent donc à la Régie d'approuver l'approche préconisée, celle-ci étant décrite et expliquée aux pièces accompagnant la présente lettre.

La proposition d'HQTd dans le cadre de la phase 2 est soumise sous toutes réserves de ses droits dans le cadre du pourvoi en contrôle judiciaire de la décision D-2025-114.

HQTd demandent à la Régie de prévoir un traitement accéléré de cette phase afin de permettre d'entamer la récupération dans les délais mentionnés à leur proposition.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) *Simon Turmel*

Me Simon Turmel

p.j.